

Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2007 de MM. Gilles Garazi, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Mmes Anne Moratti Jung, Delphine Courvoisier, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Diana Duarte Rizzolio et Annina Pfund, acceptée par le Conseil municipal le 25 février 2008, intitulée: «L'Agenda 21 de la Ville de Genève commence par ses élu-e-s».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'Agenda 21 de la Ville de Genève;
- la nécessité d'un comportement exemplaire de l'administration municipale;
- les récentes et alarmantes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement climatique;
- le fait que le transport aérien est responsable d'environ 5% des émissions de CO₂ et d'environ 7% des émissions de NO_x à l'échelle de l'agglomération (source: Aéroport international de Genève, 2006, GVA Environnement);
- que le trafic aérien est exclu de toutes mesures incitatives pour réduire les émissions en CO₂ (future taxe CO₂, Protocole de Kyoto, centime climatique, etc.), alors même qu'il est en constante augmentation;
- que les conseillers-ères administratifs-ives sont amené-e-s à voyager dans le cadre de leur fonction;
- qu'il est dans les usages du Conseil municipal d'organiser des voyages d'étude thématiques impliquant parfois un transport aérien,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à éviter autant que possible de prendre l'avion pour de tels déplacements et, à défaut,
- à compenser intégralement l'ensemble des émissions de CO₂ émises lors des déplacements en avion du Conseil administratif et du Conseil municipal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Conseil administratif a exprimé clairement dans son discours de législature 2007-2011 sa volonté de faire du développement durable une de ses priorités.

Pour concrétiser ses engagements en faveur d'une «Ville durable», il s'est engagé à prendre toutes les mesures possibles pour minimiser les impacts négatifs des activités de l'administration municipale sur l'environnement.

Le développement de l'offre «Bouquet de transports» poursuit cet objectif. Ses actions favorisent des solutions de mobilité douce (marche, vélo, transports en commun, auto-partage, train) au sein de l'administration.

S'agissant de la problématique spécifique de l'avion comme moyen de déplacement professionnel tant pour le Conseil administratif que le personnel municipal, relevons que, dans les faits, l'exécutif de la commune et le personnel municipal ne prennent l'avion que pour rejoindre des destinations qui sont:

- soit difficilement accessibles en train, comme c'est le cas pour les destinations outre-mer;
- soit accessibles mais avec une perte de temps très significative¹.

La pratique actuelle du Conseil administratif et du personnel municipal est donc parfaitement en adéquation avec l'esprit de la première invite de la motion, qui préconise d'éviter autant que possible de prendre l'avion pour les déplacements professionnels.

Pour ce qui est de la seconde invite, le principe de compenser intégralement les émissions de CO₂ a été refusé par le Conseil administratif, le 9 juillet 2008. Le Conseil a argumenté sa décision en arguant qu'il refusait de s'acheter à bas prix une bonne conscience environnementale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

La conseillère administrative:

Sandrine Salerno

Le 28 avril 2010.

¹ Selon le calcul réalisé dans le cadre du programme de management environnemental de l'administration fédérale, intitulé RUMBA, dans le cas des voyages en train d'une durée inférieure à cinq heures, la durée totale du voyage est généralement inférieure à celle du voyage en avion (trajet, transfert de et vers l'aéroport, check-in, attente, etc.).